

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2024
N°14/2024

Date de Convocation Publique	:	04/04/2024
Date d’Affichage	:	04/04/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le dix avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures quinze dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent excusé : M. LAGIER Jean-Michel

Mme NICOLAS Brigitte a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION RESULTAT 2023

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux l’affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2022	RESULTAT 2023	RESULTAT 2023
INVESTISSEMENT	10 271.53	-135 945.29	-125 673.76
FONCTIONNEMENT	83 752.19	70 569.75	154 321.94

Le Conseil décide à l’unanimité d’affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	94 023.72 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l’excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 376.65 €
Excédent de fonctionnement (ligne 1068 investissement)	135 945.29 €

Le Maire : Isabelle SEON

